

LORS DE SA REUNION DU 15 SEPTEMBRE LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHALAMPE REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE MME LAEMLIN-DELMOTTE MARTINE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1) TRAVAUX A LA BIBLIOTHEQUE - AVENANTS

Monsieur Yves KESSLER explique aux membres du Conseil que dans le cadre de la réhabilitation de la bibliothèque municipale et un logement, des travaux non prévus initialement doivent être réalisés, ce qui donne lieu à des avenants pour différents lots :

- Lot n° 1 Gros-Œuvre et démolition – a pour objet la fourniture et pose d'un profilé métallique au rez-de-chaussée afin de permettre un renfort de la structure, pour un montant de 1 244,14 € TTC, ce qui porte le montant du marché d'origine à 133 065,72 € TTC.
- Lot n°3 Couverture – Etanchéité – Zinguerie a pour objet la modification de la toiture prévue initialement en PVC apparente sur toiture inaccessible avec isolant par une couverture en zinc à joints debout avec isolation de la dalle, fourniture et pose d'un voligeage en sapin sur charpente existante, et fourniture et pose de poutres complémentaires pour la charpente existante, pour un montant de 11 232,00 € en plus et 7 756,00 € pour les travaux en moins ce qui correspond à une différence de 4 157,30 € TTC par rapport au marché initial.
- Lot n°9 Revêtement de sols – Carrelage –Faïence a pour objet la fourniture et mise en œuvre d'une chape légère avec isolation phonique à l'étage ainsi que la fourniture et pose de raccords pour dégagements à l'étage pour un montant total de 5 053,34 TTC, ce qui porte le montant du marché d'origine à 57 147,79 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE *les travaux supplémentaires pour un montant total TTC de 10 455 €*

2) RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES – MISSION ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 09 juin 2011, le Conseil Municipal avait demandé une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de mise en conformité et d'aménagement des salles polyvalentes.

L'ouverture des plis a eu lieu le 08 septembre 2011 et la mission a été confiée à ACE BTP de Haguenau pour un montant total TTC de 27 250 €.

3) DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE ET LES FONDS ARTISANAUX

Délimitation d'un périmètre soumis au droit de préemption par la commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux

Considérant qu'il est indispensable de sauvegarder le commerce de proximité et de préserver la diversité de l'activité commerciale, et les intérêts de la commune,

Mme le maire précise que le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 est relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux. Concernant la délimitation du périmètre, les dispositions en vigueur précisent que, lorsqu'une commune envisage d'instituer le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, *le Maire soumet pour avis le projet de délibération du Conseil Municipal à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune.*

En l'absence d'observations de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans les deux mois de leur saisine, l'avis de l'organisme consulaire est réputé favorable.

La délibération du Conseil Municipal fait l'objet de mesures de publicité et d'information. Concernant l'exercice du droit de préemption : il est prévu qu'il peut s'exercer sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux, à l'exception de ceux qui sont compris dans la cession d'une ou plusieurs activités prévue à l'article L 626-1 du Code de Commerce ou dans le plan de cession arrêté en application de l'article L 631-22 ou des articles L 642-1 à L 642-17 du Code de Commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité

- de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le périmètre concerne les quartiers suivants : centre village, avenue de la Gare et avenue du Général de Gaulle et avenue P.E. Lucas

4) STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE – GESTION DU PUIITS

M. THIEBAUT, Adjoint, explique que la commune avait signé un contrat de fermage depuis plusieurs années avec la société SAUR, le dernier en 2008 pour une durée de trois ans. Actuellement cette société ne peut plus assurer ce service, en raison d'une restructuration. Aussi M. THIEBAUT propose un contrat de maintenance, pour éviter les montants élevés d'un contrat de fermage, sachant que l'équipe technique est tout à fait capable d'en assurer la maintenance courante. Cependant, il y a lieu de prévoir un système d'astreinte. Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PORTE son choix sur le contrat proposé par la Société CERIA de Holtzwihr

5) ADMISSIONS EN NON VALEUR

Madame le Maire informe les conseillers que le trésorier d'Ottmarsheim a dressé un état des produits irrécouvrables pour différents services de la commune date du 22 juillet 2011 :

- Budget commune pour un montant de 217,41 €
- Budget eau pour un montant de 286,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non valeur les sommes ci-après :

- ❖ **Loyer pour un total de 217,41 €**
- ❖ **Redevance Eau pour un total de 286,55 €**

6) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la Commune. En effet, un membre du personnel communal a réussi son concours, et afin de pouvoir rémunérer cet agent à sa juste valeur, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à temps complet, avec effet au 1^{er} octobre 2011

Mme le Maire rappelle que Mme Sophie PEARON occupe le poste de préposée à l'agence postale depuis le 10 octobre 2005 pour une durée de 3 ans. En 2008 la commune a procédé à la modification de son temps de travail ainsi que le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans. Sachant que l'intéressée totalise 6 années consécutives d'emploi en qualité de non titulaire, il y a lieu de procéder au renouvellement de son contrat pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste de préposé à l'agence postale à temps non complet, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

7) VERIFICATION TECHNIQUE DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Mme le Maire soumet à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une vérification des installations techniques en place dans les salles polyvalentes, aux écoles maternelle et élémentaire, au terrain de sport et à l'aire de jeux avenue du Général de Gaulle.

Une consultation a été lancée auprès de 4 organismes pour une vérification annuelle. DEKRA présente l'offre la plus intéressante, pour un montant annuel TTC de 921 €.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE de confier la vérification annuelle des aires de jeux et des équipements sportifs à la STE DEKRA à Habsheim à compter du 1^{er} octobre 2011.***

8) RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par le SIVOM de la région mulhousienne.

Après en avoir délibéré, aucune remarque particulière n'étant faite à ce sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport pour l'année 2010.

9) RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBIC DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2010.

Après en avoir délibéré, aucune remarque particulière n'étant faite à ce sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport pour l'année 2010.

10) RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBIC DE L'EAU

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2010.

Après en avoir délibéré, aucune remarque particulière n'étant faite à ce sujet, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le rapport pour l'année 2010

11) PROGRAMME « UN FRUIT POUR LA RECRE » AUX ECOLES

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que cette opération est menée depuis janvier 2010, et que, depuis, elle rencontre un grand succès que ce soit auprès des enfants que du corps enseignant. C'est pourquoi, elle propose de reconduire ce programme pour les trois prochains trimestres.

Mme LAEMLIN précise que pour l'année scolaire 2010/2011 un montant total de 678,46 € a été payé par la commune. Les remboursements effectués par l'Union Européenne sont à hauteur d'environ 45 %, le reste étant à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, accepte de renouveler l'opération « un fruit pour la récré » pour la nouvelle année scolaire 2011/2012.

12) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme GRANDEMANGE, Adjoint, soumet plusieurs demandes de subventions :

- | | | |
|--|------|---------|
| a) Coordination des transplantés d'Alsace-Lorraine –
Cotisation de membre bienfaiteur | pour | 35 € |
| b) CIS Ski Rhin-Hardt avec la participation de 9 jeunes
aux mercredis de neige | pour | 1 530 € |

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions énumérées ci-dessus

13) DIVERS

- ❖ La ligne bleue de la Gendarmerie des mois de juillet et août 2011 est communiquée aux conseillers.
- ❖ Le bilan d'activités de la Brigade Verte pour les mois de mai et juin 2011 est communiqué aux conseillers.
- ❖ Madame le Maire informe les membres du conseil du changement de bail pour le salon de coiffure Imagin'Hair devant intervenir courant septembre 2011. Mlle Aurélie SCHUMACHER, coiffeuse, domiciliée à Rumersheim a racheté le fonds de commerce aux époux THIBAUT de Blodelsheim. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau bail de location pour une durée de 9 ans entre Mlle SCHUMACHER et la commune, avec le maintien du loyer actuel de 528,67 €.
- ❖ Mme le Maire explique que la loi de finances a institué pour 2008, la commission intercommunale des impôts directs pour les locaux hébergeant des activités professionnelles. Cette loi s'applique à la CCPFRS qui est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique. Trois titulaires et trois suppléants sont désignés :

MM. Yves KESSLER / Claude LASTENNET et Marc CLEMENT, titulaires

Mmes Marie Andrée GRANDEMANGE / Nadine CHAMPEL et Claude HUARD, suppléants.
- ❖ M. Robert SCHOENAUER remercie la commune pour son attention lors de son 80^{ème} anniversaire.
- ❖ Carte de remerciements des époux WILLEM Edouard à l'occasion de leurs noces d'or.
- ❖ Carte de remerciements des époux Guy KUENTZ à l'occasion de leur mariage.
- ❖ M. HATTENBERGER, Adjoint, explique que le SIVOM de la Région Mulhousienne souhaite sensibiliser les habitants et relancer la collecte du verre, en organisant une campagne de communication sur le verre. Ainsi il est proposé aux habitants de venir en mairie retirer

un sac de pré collecte du verre. Début octobre, chaque habitant sera destinataire d'un courrier dans sa boîte aux lettres.

- ❖ Mme le Maire rappelle que, lors de sa séance du 07 juillet 2011, le Conseil avait accepté divers aménagements et travaux afin de sécuriser l'agence postale.

La commune a mis en place :

•Miroir extérieur	pour la somme de	211,67 €
•Gâche électrique avec bouton poussoir	pour la somme de	873,22 €
•Pose d'un cylindre de sécurité	pour la somme de	146,21 €
•Alarme anti-agression	pour la somme de	1 131,45 €
*Films miroir sur les 2 portes	pour la somme de	218,86 €

TOTAL de cette opération **2 581,41 €**

- ❖ Madame le Maire fait le point sur l'opération sécurité effectuée par la société SECURITAS tout au long de cet été, qui a bien fonctionné. En effet, durant cette période il été constaté, qu'il n'y a pas eu de dégradations ou d'incivilités dans la commune.
- ❖ Le marquage au sol pour matérialiser les places de stationnement dans la rue de l'école à été réalisé.
- ❖ Une réunion avec les habitants de la rue de Rumersheim a eu lieu le jeudi 1^{er} septembre afin de pouvoir leur présenter le projet de stationnement devant être mis en place.
- ❖ L'ouverture des plis concernant la construction du massif en béton devant recevoir la sculpture de TECTA a eu lieu le mercredi 31 août. La commission d'appel d'offres a retenu l'offre des Etablissements DEGANIS à Sausheim pour un montant de 2 500 €TTC.
- ❖ La commission scolaire a choisi l'installation de 2 éléments de jeux (1 jeu de dragons à 4 places et un jeu de jument à 2 places) pour la cour de l'école maternelle pour un montant total de 4 500 € TTC.
- ❖ Mme le Maire fait le point sur la revitalisation du Centre village. Une réunion avec tous les partenaires du groupement d'architecte a eu lieu en Mairie le 1^{er} septembre 2011. Une consultation a été lancée pour les missions de contrôle technique et SPS (sécurité et protection de la santé). Certains arbres devront être abattus.
- ❖ Dans le cadre de la manifestation NATURE, les écoles de Neuenburg et les écoles des six communes membres de la CCPFRS se retrouveront aux salles polyvalentes le vendredi 23 septembre 2011. L'exposition transfrontalière NATURE avec le marché paysan est prévue le dimanche 25 septembre 2011 de 9 h à 18 h.
- ❖ M. THIEBAUT informe le Conseil que l'entreprise TRANSROUTE accepte de remplacer à ses frais, la piste cyclable avenue P.E. Lucas qui ne donne pas satisfaction (effet tôle ondulée). Des enrobés et un marquage de couleur verte seront mis en place.

- ❖ M. HATTENBERGER signale qu'un contrat de désenfumage pour les salles polyvalentes a été instauré et que les locations des salles sont acceptées jusqu'au 1^{er} octobre 2012.
- ❖ M. LASTENNET rend compte de la réunion du syndicat mixte relatif aux travaux à la maison de retraite des Molènes. D'importants retards dans les travaux sont constatés.
- ❖ Mme GRANDEMANGE informe que la collecte de denrées alimentaires pour la banque alimentaire fera l'objet d'un roulement entre les associations du village, le 26 novembre 2011 sur le parking d'Intermarché.
Le 15 octobre, vernissage d'une exposition de différents artistes de la commune et des communes voisines, aux salles polyvalentes et le 16 octobre, expo toute la journée.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée
au jeudi 20 octobre 2011
à 20 heures.**